

Le 14 mars 2013

Mémoire présenté au ministère de la Culture et des Communications
concernant l'avenir des propriétés conventuelles de Sillery.

Depuis le début des années 1950, le secteur ouest de la ville de Québec connaît une progression démographique marquée. L'apparition de centaines de nouvelles rues et de milliers de maisons a transformé ce territoire boisé et agricole en un tissu urbain. Si, jusqu'à ces dernières décennies, cette « conquête de l'ouest » semblait sans fin, voilà que le coût des infrastructures reliées à l'étalement urbain de la ville nous rattrape et que le grignotage continu du tissu agricole oblige aussi à une certaine réflexion.

L'une des solutions envisagées et mise de l'avant depuis quelques années est une densification urbaine sur le territoire bâti de la ville. Cette approche qui touche tous les arrondissements frappe également le développement futur des secteurs de Sainte-Foy et Sillery, en première ligne de front vers l'ouest en quittant le centre-ville. La densification est une solution intéressante qui certes ne règle pas tous les problèmes mais a le mérite d'économies appréciables et de retombées environnementales intéressantes. Nous en avons pour preuve son accomplissement dans le Vieux-Québec, dans une partie du quartier Montcalm et dans Limoilou, et autres quartiers centraux que l'on peut désigner en fait comme étant historiquement des quartiers anciens de Québec. Si l'on observe de façon générale le profil de ces quartiers, on peut y constater un équilibre entre la zone habitée et la zone verte ou récréative. En fait, chacun de ces quartiers

affiche un poumon vert, où nature et récréation cohabitent, espace indispensable à la qualité de vie de ceux et celles qui y habitent. Pensons par exemple aux plaines d'Abraham pour les gens habitant le quartier Montcalm, le Cap-Blanc et le Vieux-Québec. Il nous faut aussi mentionner la rivière Saint-Charles et ses récents aménagements qui ont dynamisé les quartiers Saint-Roch et Limoilou. Tous ces grands espaces verts de proximité font partie d'un urbanisme moderne où nature, culture et récréation répondent à des besoins viscéraux chez l'être humain. Répondant d'abord aux besoins des collectivités locales, ces espaces verts sont aussi un élément attractif important pour les visiteurs. Inutile d'avoir beaucoup beaucoup pour constater que désormais des villes peuplées investissent des sommes considérables dans l'aménagement d'espaces citoyens où parcs, plans d'eau, récréation, activités sportives et culturelles, paysages, calme, végétation, arbres, et bâtiments anciens se marient pour exercer une force attractive dans un milieu de vie.

Dans cette perspective, il m'apparaît évident que les espaces regroupant l'ensemble des propriétés conventuelles de Sillery doivent être protégés dans leur intégralité. Ces ensembles en bordure de la falaise regroupent les caractéristiques nécessaires afin de jouer ce rôle de poumon urbain et constitue un atout de premier plan favorisant une volonté de densification urbaine tout en constituant une attraction touristique majeure. De plus, leur localisation, s'inscrit dans un corridor naturel de fréquentation qui s'étend de la baie de Beauport à la rivière du Cap-Rouge et évidemment profite de la beauté du Saint-Laurent. L'ensemble de ces propriétés conventuelles, qui constitue un phénomène unique au Québec, au Canada et peut-être même en Amérique du Nord, prend place sur d'immenses terrains qui se

prêtent naturellement à un rôle de poumon vert pour l'arrondissement. De plus, ces propriétés se greffent à un arrondissement historique méconnu impliquant des quartiers anciens de Sillery. Enfin les bâtiments existants offrent une belle occasion de recevoir de jeunes familles, en offrant un toit à prix abordable. Quel potentiel aussi pour garder en forme tous ces nouveaux arrivants qui habiteront des condos et des tours d'habitations qui prennent et prendront place à l'entrée des ponts et en bordure du boulevard Laurier. ! Quel potentiel aussi de mise en valeur si l'on songe à l'apport de ces communautés religieuses d'hier et à l'exploration de la thématique de l'agriculture urbaine en pleine renaissance ! Quel paysage magnifique aussi ouvert sur le Saint-Laurent et la rive-sud et dont toute la population de la ville de Québec doit bénéficier ! On peut facilement réaliser comment la préservation de ces propriétés conventuelles est indispensable au développement urbain et à sa densification en si situant dans un « cadre évolutif » qui protège son essence même.

Il est toutefois désolant que ces évidences ne sautent pas aux yeux des planificateurs urbains et que les propriétés conventuelles soient la proie de prédateurs immobiliers. Et, comme citoyen de Québec, il est encore plus désolant de constater dans l'initiative du ministère de la Culture et des Communications de convoquer des assemblées publiques sur les propriétés conventuelles tenues en mars dernier au Montmartre canadien, comment, par un langage bureaucratique étriqué, on tente de masquer l'absence de colonne vertébrale de ce ministère et son inertie à préserver ce patrimoine unique. Quelle déception ! À mes yeux, nous ne pouvons compter sur l'appui du ministère de la Culture et des Communications qui se pliera aux volontés de la ville de Québec : où était le ministère lorsqu'en

plein arrondissement historique on a autorisé une construction pour le moins inappropriée sur la rue Lafontaine ? Où était le ministère lorsqu'on a effacé du paysage des cimetières communaux pour une planification immobilière future ? Où était le ministère pour appuyer les citoyens dans leur démarche qui veulent préserver les boisés ceinturant les propriétés conventuelles ? Dommage que le maire Labeaume ne voit pas dans le site des propriétés conventuelles un amphithéâtre vert et que la conseillère d'arrondissement réagisse comme une éolienne, au gré des vents. Je pense que, comme citoyen, il ne nous reste qu'une seule alternative soit la mobilisation et des actions concrètes qui permettront de sauver ce site et d'envisager une mise en valeur pour l'ensemble des résidants de la ville de Québec.

Jacques Dorion